



Séminaire de prospective de la Flotte océanographique française

du 29 au 31 janvier 2024

Note de synthèse

Atelier C : Navires d'opportunités et initiatives privées, quelle place et quel positionnement pour la FOF ?

Rappel de la problématique

Les échanges organisés dans le cadre de l'atelier C, "**Navires d'opportunités et initiatives privées, quelle place et quel positionnement pour la FOF ?**" s'appuyaient sur le travail de sept élèves-administratrices des Affaires maritimes portant sur les initiatives privées en océanographie et sur de potentiels partenariats public-privé.

Dans son avis n°2023-45, le COMETS définit les **campagnes d'opportunités** comme étant des "moyens logistiques publics ou privés qui ne sont pas destinés à la recherche - avions de ligne, bateaux de commerce, de croisière ou de plaisance, bâtiment de la marine nationale... - pour y embarquer des instruments et collecter des données scientifiques ou pour y embarquer eux-mêmes et conduire un projet de recherche." Dans le cadre de cet atelier, indépendamment de la définition de navire d'opportunité, deux autres catégories de partenaires privés ont été discutées, après avoir été définies et redéfinies en séance : les "**opérateurs privés**" et les "**initiatives privées**". Les **opérateurs privés** sont des entreprises ou sociétés coopératives d'intérêt collectif (ex. Skravik) proposant des services à caractère océanographique à des fins commerciales pour d'autres entreprises ou institutions. Les **initiatives privées** sont des associations ou des entreprises, souvent financées par le mécénat, engagées dans la promotion de la recherche scientifique et / ou la protection des océans. **Les échanges n'ont que peu porté sur les opérateurs privés, les discussions se concentrant plutôt sur les initiatives privées et comment envisager et encadrer d'éventuels partenariats entre la FOF et ces dernières.**

Résumé des échanges lors des 3 rounds

Dans un premier temps, nos échanges nous ont permis d'identifier les besoins de la communauté scientifique pouvant inciter à faire appel à des initiatives privées. Dans un second temps, il a été mis en exergue l'importance de définir collectivement les critères d'un partenariat en cohérence avec les engagements éthiques et déontologiques du chercheur. Enfin, le troisième temps de l'atelier nous a permis de discuter de la forme que pourraient prendre de tels partenariats. Les échanges ont permis de consolider la "grille de critères" présentée dans le cadre de cet atelier, une version finalisée sera remise à la FOF en avril.

1. Identifier les besoins de la communauté scientifique vis-à-vis des initiatives privées en océanographie.

Les initiatives privées pourraient être sollicitées pour les projets de campagnes retenus par la CNFC et la CNFH mais difficilement programmables par la DFO. Dans ce contexte, les participants ont partagé leurs différents besoins en termes d'équipements scientifiques, en fonction de leur secteur de recherche, et de leurs zones d'intérêt (Pacifique et zones polaires en particulier). A ce titre, avoir connaissance d'un panel large d'initiatives privées pouvant répondre à différents types de besoins revêt un intérêt majeur. Si des campagnes devaient être menées à bord de ces navires plusieurs points d'attention ont été évoqués, notamment : (i) l'importance du bien-être à bord (intimité, espaces de vie) ; (ii) la nécessaire qualité, compatibilité et accès libre des données recueillies avec celles de la FOF (qualité/calibration des capteurs, principes FAIR des données, etc.) ; (iii) une visibilité sur la programmation du moyen privé (zone de déploiement, saison, temps 'utile' navire) ; (iv) la qualité scientifique et la plus-value des moyens du partenaire privé. La cartographie des initiatives privées et des opérateurs privés doit être poursuivie et maintenue à jour avec une 'labellisation' à envisager (voir infra).

2. De la nécessité d'encadrer les partenariats public-privé. Durant les ateliers, il nous a été rapporté que les laboratoires et les scientifiques sont régulièrement sollicités par des initiatives et opérateurs privés leur proposant d'embarquer. **Un positionnement clair de la FOF et/ou des tutelles la composant (IFREMER, CNRS, Universités Marines, IRD, MESRI) sur ce sujet apparaît essentiel** pour déterminer leur positionnement vis-à-vis de cette offre. La grille de critères proposée par le groupe d'élèves-administratrices des Affaires maritimes se veut être un outil d'aide à la décision pouvant éclairer le choix d'un partenariat ponctuel ou de long terme avec une initiative privée. **Les participants de l'atelier ont souligné l'importance de la co-construction de cette grille par la communauté scientifique (comme initiée dans cet atelier) et les tutelles.** La dimension éthique était au cœur des discussions. **Un partenariat avec une initiative privée doit représenter une alternative adaptée / complémentaire à un embarquement à bord d'un navire de la FOF, dans une démarche éventuelle de réduction du coût carbone et des impacts écologiques, tout en étant compatible avec un certain nombre d'exigences éthiques et déontologiques.** Par ailleurs, les financements de ces initiatives privées ont soulevé de nombreux questionnements : est-ce que la légalité d'un mécénat en fait un mécénat "éthique" ? Les chercheurs pourraient-ils embarquer sur des navires financés par telle ou telle entreprise ayant un impact environnemental et/ou sociétal négatif ? etc... Ces questions complexes doivent être abordées avec l'aide des comités éthiques (COMETS, Comité éthique en commun...) et avec l'aide de chercheurs en sciences humaines et sociales travaillant sur ces sujets. Le GdR OMER pourrait en collaboration avec la FOF et ses partenaires institutionnels ou avec un GT FOF dédié contribuer à cet effort de réflexion.

3. Sous quelles formes pourrait-on envisager ces partenariats ? Pour introduire le 3ème round il a été proposé de réfléchir au degré d'intensité que pourraient prendre ces partenariats : label, co-programmation, 'intégration' à la FOF, etc. **Les participants ont convergé vers l'idée d'un 'label FOF' par lequel la FOF (représentant l'ensemble de ses partenaires institutionnels) reconnaîtrait la compatibilité d'une initiative privée à ses exigences scientifiques et éthiques.** L'intégration du moyen ou des partenariats plus approfondis n'est pas apparue comme une solution d'intérêt pour les participants. Concrètement, cette labellisation pourrait prendre la forme d'une commission *ad hoc* qui statuerait sur la base d'une grille de critères co-construite avec la communauté scientifique et qui reconnaîtrait le bien-fondé d'une campagne scientifique à bord d'un navire privé. Dans ce contexte, il a été rappelé la nécessité d'une évaluation au cas par cas au regard de la diversité des partenaires. Par ailleurs, la grille de critères pourrait être transmise aux initiatives privées intéressées afin de les inciter à répondre à ces exigences. Cette commission pourrait réétudier annuellement ou tous les 3 ans ces dossiers afin de contrôler le maintien en conformité des initiatives labellisées.

Principales recommandations, leviers et pistes d'action

- Les initiatives privées pourraient être sollicitées pour les projets de campagnes retenus par la CNFC et la CNFH mais difficilement programmables par la DFO.
- Développer un travail de recherche sur l'éthique du financement privé de la recherche (Comités d'éthique, chercheurs en SHS, GdR OMER)
- Étudier l'instauration d'un label partenarial avec la mise en place d'une commission ad hoc qui statuerait sur la/les grilles d'évaluation et recommanderait à la FOF et ses partenaires institutionnels Go/NoGo avec tel ou tel opérateur / initiative privé (dépôt d'un dossier d'évaluation par les acteurs privés et éventuellement mise en place d'une audition/discussion avec ces derniers au cas par cas).

Au cours de ces 3 rounds, la grille d'évaluation a servi de base de discussion. Elle sera amendée pour alimenter les futures réflexions. Enfin, plusieurs acteurs identifiés dans la prospective ont participé à cet atelier (Esprit de Velox, SeaOrbiter, Skravik). Leur présence a permis d'enrichir les discussions et de les mettre face aux exigences de la communauté.

Annexe 1 : Grille de critères

Lignes rouges	Communication externe par le partenaire privé de l'activité scientifique à bord, utilisée comme <u>argument commercial</u> .	oui/non
	Non engagement du partenaire privé à respecter l'indépendance et l'impartialité des chercheurs scientifiques.	oui/non
	Absence de garantie que la <u>propriété des données et des résultats</u> reste à l'organisme public de recherche.	oui/non
	Partenaire privé ou source de financement du partenaire privé en contradiction avec les standards internationaux ou nationaux de déontologie et d'éthique en matière de droits humains, de droit du travail, notamment du travail des enfants, de droits territoriaux, de conservation de l'environnement, d'activité duales, de corruption.	oui/non
	<u>Droit de regard préalable</u> du partenaire privé ou de la source de financement du partenaire privé sur les données de recherche collectées et publiées.	oui/non
	Non-conformité aux normes réglementaires.	oui/non
	Résultat négatif de la balance de cette grille d'analyse (cf. <i>infra</i>).	oui/non
Balance entre apport scientifique et impact environnemental et socio-culturel	<p><u>Qualité</u> scientifique du projet général du partenaire privé, et valeur ajoutée de ses moyens.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Le partenaire privé présente un <u>projet scientifique</u> général solide, <u>évalué par les pairs</u> indépendants, qui permettra de recueillir des données qui apporteront des nouvelles connaissances sur la thématique concernée.</i> - <i>Accéder à une zone éloignée, que peu de moyens de transport classiques permettent d'atteindre, ou à une zone où d'autres navires de l'organisme public de recherche ne sont pas disponibles à cette période.</i> - <i>Diversité et qualité des mesures, des échantillons qui peuvent être réalisés et prélevés lors de l'activité en mer.</i> - <i>Qualité/calibration des capteurs.</i> - <i>Temps consacré à la recherche à bord ("<u>temps de navire</u>").</i> 	+ pts
	<p>Qualité de vie à bord du navire du partenaire privé et "cohabitation" entre les activités du partenaire privé et de l'organisme public de recherche.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Lorsque le navire a une activité duale: possibilité de choisir ou de modifier la route du navire par les chercheurs de l'organisme public de recherche pour les besoins de leurs mesures ou prélèvements ;</i> - <i>Dispositions de travail correctes (ex. le laboratoire scientifique se situe dans une salle à part destinées exclusivement aux chercheurs scientifiques) et bien-être à bord du navire.</i> - <i>Compatibilité des données entre celles recueillies à bord du navire du partenaire privé et celles recueillies par l'organisme public de recherche.</i> - <i>Volonté du partenaire privé de co-construire les campagnes scientifiques de recherche avec l'organisme public de recherche.</i> 	+ pts
	<p>Plus value d'utiliser le moyen naval d'un partenaire privé plutôt qu'un navire de l'organisme public de recherche (en l'occurrence, la FOF).</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Le navire du partenaire privé est mieux dimensionné qu'un navire de la FOF au besoin du chercheur scientifique (→ mêmes résultats scientifiques à l'issue de la campagne menée, en ayant émis moins de GES).</i> - <i>Emissions GES (+) : le navire du partenaire privé est moins polluant que le navire FOF qui aurait été choisi pour mener la campagne scientifique.</i> 	+ pts
	<p>Emission GES (-) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Emissions directes.</i> - <i>Emissions indirectes (ex. empreinte carbone des vols empruntés par les clients et les chercheurs scientifiques pour se rendre au lieu d'embarquement ou débarquement, convoiement, transport du matériel...).</i> 	- pts
	<p>Impacts des activités du partenaire privé à court, moyen et long termes, <u>potentiels ou avérés</u>, avec une attention particulière dans les <u>écosystèmes fragiles</u>.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Introduction d'espèces invasives?</i> - <i>Perturbation des espèces vivantes (habitats, routes de migration,...) traversées par le navire.</i> - <i>Perturbation des populations autochtones vivant dans les zones traversées par le navire.</i> - <i>Pollutions (chimiques, acoustiques, rejets) par le navire sur son trajet.</i> - <i>Non respect de la réglementation Accès et partage des avantages (APA).</i> 	- pts
Source de financement du partenaire privé	Transparence financière: d'où viennent les ressources financières de la source de financement du partenaire privé et pour quelle utilisation?	+/- pts
	<p>Cohérence dans le financement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Absence de conflit d'intérêt entre la source de financement du partenaire privé et l'organisme public de recherche (personnels, contrats existants, ...).</i> - <i>Absence de contradiction entre deux différents organismes financés par la source de financement du partenaire privé.</i> - <i>La source de financement du partenaire privé a une ligne cohérente sur l'ensemble des initiatives qu'elle soutient (ex. toutes les initiatives soutenues visent à promouvoir la préservation de l'océan).</i> 	+/- pts
	Types d'activités de la source de financement du partenaire privé et leurs impacts environnementaux & sociaux.	+/- pts
Total		